



Indemnité de fin de mission

Par **moon**, le **03/01/2008** à **19:20**

Je suis intérimaire dans la meme societe depuis plusieurs mois. Cette entreprise m'a proposé un CDI en janvier 2008 à la reprise après la fermeture de 15 jours à Noël. Mon agence d'intérim me dit que je perds mes IFM même si mon contrat d'intérim s'est terminé le 22.12 et que mon CDI est signé à partir du 7 01.08 . Est-ce Normal ? Quelle est la règle pour les IFM ? Merci de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008** à **21:29**

Bonjour.

Oui, c'est normal. Votre CDD est suivi d'une embauche en CDI par la même entreprise, donc pas d'IFM.